

THÈME III

Chapitre 2. PREVENIR LES RISQUES

Apports pour une Mise en partage :

Reconnaître un risque majeur

Un **risque majeur** est un danger qui menace de nombreuses personnes mais qui aboutit très rarement à une catastrophe.

D'une part, ce sont des **risques naturels** : inondation, séisme, cyclone ou tempête, glissement de terrain...

D'autre part, ce sont des **risques technologiques** : explosion d'usine, rupture de barrage, accident chimique ou nucléaire...

Le rôle des pouvoirs publics

L'Etat et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) mettent en place des **dispositifs de prévention**.

Si une catastrophe a lieu, les personnels de **Sécurité civile** interviennent pour **porter secours**.

THÈME III

Chapitre 2. PREVENIR LES RISQUES

Apports pour une Mise en partage :

S'informer des risques

La sécurité collective est de la responsabilité de tous.

Tout habitant doit s'informer sur les risques majeurs qui menacent sa commune.

Ces informations figurent dans le **DICRIM**.

Agir pour la sécurité collective

Pour sa propre sécurité et celle des autres, **chacun doit** **obligatoirement respecter les consignes officielles.**

Pour la sécurité collective, certains d'entre nous deviennent par exemple pompier volontaire ou membre de la Protection civile. Cet **engagement personnel** est un acte de solidarité.